

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2020, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 985-1** modifiant le Règlement 985 autorisant des travaux de mise en place d'un système de désinfection à l'usine d'épuration pour un montant de 1 900 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 900 000 \$ afin de réduire le montant de l'emprunt à 21 567 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 985-1 le 1^{er} avril 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville, sis au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 1^{er} avril 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate
